

## Un nouveau Conseil Pastoral Diocésain pour le diocèse d'Amiens

---

*Faites attention à la manière dont vous écoutez !* dit Jésus en Lc 8,18

*De quoi parliez-vous donc en chemin ?* demande Jésus aux disciples d'Emmaüs en Lc 24

*Malheur à moi si je n'annonce pas l'Évangile !* déclare saint Paul en 1 Co 9

La décision 12 issue du synode diocésain et promulguée dans la lettre pastorale « A Dieu tout est possible » stipule que « l'évêque dotera le diocèse d'un nouveau conseil pastoral diocésain. De nouveaux statuts seront élaborés, insistant sur l'aspect synodal de son fonctionnement. »

Après une année de travail avec le conseil épiscopal et un certain nombre de consultations, je décide de la création d'un nouveau Conseil Pastoral Diocésain (CPD).

### **1. Rôle et Mission :**

Au service de la mission de gouvernement dont l'évêque a reçu la charge, Le CPD est un lieu d'exercice habituel de la synodalité dans le diocèse.

Cette synodalité est pensée comme recherche partagée de la volonté de Dieu pour le diocèse, discernement dans l'Esprit et à la lumière de la Parole de Dieu de ses appels et de la manière concrète, réaliste et audacieuse, d'y répondre.

L'exercice de la synodalité naît de et promeut l'expérience d'une fraternité authentiquement évangélique, se nourrit de la prière partagée, de l'écoute de Dieu qui parle tant à travers les Écritures Saintes qu'à travers la vie des habitants du diocèse et des communautés chrétiennes, suppose que la parole de l'un vaut la parole de l'autre.

Complémentaire des autres conseils de l'évêque (conseil presbytéral, conseil épiscopal et conseil diocésain aux affaires économiques), le CPD apporte une contribution spécifique, liée tant à la mission confiée qu'à sa composition.

Le CPD réfléchit à la conversion pastorale et missionnaire à laquelle le diocèse est convoquée. Il est comme un laboratoire de la vision qui participe à donner un cap pour les années à venir. Audacieux et réaliste, le CPD apprend à nommer l'héritage dont le diocèse est issu tout en faisant preuve de créativité missionnaire et d'innovation pastorale.

Le CPD a toute liberté de saisir l'évêque de questions qui lui paraît important à travailler

Pour les 5 années à venir, il reçoit tout particulièrement deux missions :

- Accompagner la mise en œuvre du synode diocésain dans le mouvement de la lettre pastorale « A Dieu, tout est possible », en étant attentif à ce qui lève, à ce qu'il est nécessaire d'encourager, aux appels à ne pas manquer ou aux enjeux à ne pas ignorer. Il ne travaille pas directement sur sa mise en œuvre pratique mais sur les axes de conversion auxquels le synode nous invite à moyen et long terme. Il réfléchit aux moyens pour y engager l'ensemble du diocèse.
- En fonction de la nouveauté insufflée de l'Esprit Saint par le synode, et des dons et moyens concrets que le Seigneur fait à l'Église de la Somme, il réfléchit à la nécessaire nouvelle organisation pastorale du diocèse.

## **2. Composition et rythme**

Le CPD présidé par l'évêque est composé de 16 personnes (dont deux prêtres, un diacre et un religieux ou une religieuse) appelées par l'évêque, auxquelles s'ajoute le vicaire général, membre de droit.

La durée de la participation au CPD est de 4 ans. Le CPD est renouvelé par moitié tous les deux ans.

C'est au nom de leur baptême et du désir de partager cette vie baptismale que ceux qui participent au CPD sont appelés. Tous ensemble, ils sont attentifs à toutes les réalités du diocèse et au bien commun de l'Eglise qui est dans la Somme. « Disciple-missionnaire », chacun est habité par le désir de se laisser enrichir par tous, tout en sachant partager ce qu'il porte.

Le CPD se réunit 5 fois 24h par an (du vendredi 19 h au samedi 19h), généralement au centre diocésain Saint François de Sales

L'appel des membres du CPD est fait par l'évêque après consultation des prêtres, diacres, LEME, religieux et religieuses, responsables d'aumônerie (sous la responsabilité du vicaire général) et de mouvements présents dans le diocèse (sous la responsabilité du délégué épiscopal aux mouvements et associations de fidèles).

On veillera à ce que le CPD soit attentif à l'ensemble des réalités du diocèse.

Les membres du CPD en acceptent les exigences tant en termes de présence aux rencontres, de préparation, qu'en termes d'engagement et d'aventure spirituels que cela représente.

## **3. Points de repère et moyens**

Le CPD élit un bureau (1 secrétaire du CPD + 2 membres) dont la mission est de préparer, en lien avec le vicaire général, l'ordre du jour des rencontres, la méthodologie souhaitable pour un travail fécond et la communication interne du CPD.

Un secrétaire en charge du compte rendu est désigné pour chaque rencontre.

Le CPD communique régulièrement à l'ensemble du diocèse les sujets qu'il travaille et la manière dont il les aborde.

Les frais de session sont pris totalement en charge par le diocèse.

## **4. Un chemin de discernement synodal**

Dans le cadre de la réflexion en vue d'un nouveau CPD, la question de la synodalité a été centrale. Un chemin possible pour discerner ensemble sur une situation, une réalité, des appels, a progressivement émergé et a été formalisé. Il a été utilisé avec fécondité.

On gagnera à y avoir recours quand cela sera opportun. Ce chemin se déroule en 5 étapes :

- 1. Prendre le temps d'exposer les faits
- 2. Exposer les consultations et/ou les idées
- 3. Permettre à chacun d'exprimer ses émotions, son imaginaire. Quelle Parole de Dieu cela suscite-t-il en lui ?
- 4. Qu'est-ce que cela fait bouger en moi ? Où en suis-je ? Quelle parole de l'un ou l'autre me rejoint particulièrement ?

- 5. Quelle(s) décision(s) proposer ? Quel(s) chemin(s) prendre ?

#### **5. Echéancier**

- Septembre 2019 : travail sur ce document lors de la session de rentrée du conseil épiscopal ;
- Septembre et Octobre 2019 : présentation du projet au conseil presbytéral et au CDAE
- A partir de la Toussaint 2019 : prière et consultation.
- A partir de janvier, appel des membres du nouveau CPD.
- 22 mai 19h – 23 mai 19h : première session du nouveau CPD